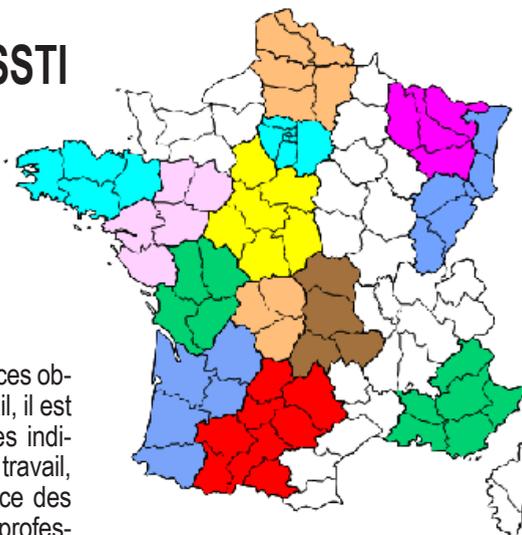


Le programme "Maladies à caractère professionnel" (MCP) Contribution des médecins du travail et des SSTI

Ce programme, initié en 2004 dans la région Pays-de-Loire, s'appuie sur l'exercice habituel du médecin du travail et sur son expertise des liens entre travail et santé, et permet la mise en commun des observations individuelles de terrain afin qu'elles contribuent à la veille en Santé-Travail. Il se déroule actuellement dans 15 régions participantes (voir carte).

Année d'entrée



Chacun des médecins, volontaires pour participer à ce programme, s'engage lors des visites médicales du travail de deux quinzaines programmées dans l'année, à remplir une fiche de notification pour toutes les maladies qu'il a observées, dans l'effectif de salariés dont il a la charge et dont il considère qu'elles sont liées au travail de la personne, alors qu'elles ne sont pas réparées par les régimes de sécurité sociale.

Ces fiches sont adressées au Mirt, référent régional du projet, chargé de l'animation en région et de la diffusion des résultats, puis au département Santé-Travail (DST) de l'InVS au niveau national, qui en assure l'analyse globale.

Grâce à la mise en commun de ces observations des médecins du travail, il est possible d'élaborer facilement des indicateurs de santé en lien avec le travail, comme par exemple la prévalence des différentes Maladies à caractère professionnel (MCP) dans les différents secteurs d'activité. Ils peuvent se décliner nationalement, mais aussi au niveau régional et contribuer ainsi aux diagnostics nécessaires à l'élaboration des PRST. Un suivi au long cours de ces indicateurs est important si l'on veut dégager des évolutions temporelles ou géographiques. Des travaux comparatifs des MCP avec les pathologies réparées au titre des maladies professionnelles (MP) ont permis de quantifier la sous-déclaration des MP.

Pour assurer la stabilité des indicateurs produits et leur comparabilité au fil du temps, il est indispensable de recueillir un nombre suffisant de données, ce qui implique un maximum d'adhésions au programme de la part des médecins du travail et de la part des Services de santé au travail. De cette façon, ils sont des acteurs de première ligne pour contribuer de façon active et régulière à la veille sanitaire en milieu de travail, par la mise en commun de leurs observations sur le terrain. ■

Le programme MCP en quelques chiffres : 192 Services de santé au travail ont participé en 2010 aux quinzaines MCP dont 87 Services interentreprises (45 %). Sur les 780 médecins du travail participants, 589 (75 %) exerçaient dans un de ces Services inter-entreprises. Ils y ont vu 72 684 salariés sur un total de 86 950, soit 84 % des salariés vus pendant les quinzaines. En 2010, 5 167 MCP ont été notifiées au cours des quinzaines MCP, soit un taux de signalement de 5,9 %. Pour en savoir plus sur le programme MCP et les résultats qu'il produit sur : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>.

BRÈVE

Outils pour coder les professions en PCS - ese-2003

"CAPS" sur le site de l'InVS

Parmi les outils disponibles sur le site de l'InVS à l'adresse suivante : [http://etudes.isped.u-bordeaux2.fr/caps/\(S\(vx4vrpye1esyryphjfkjhjc\)\)/recherche.aspx](http://etudes.isped.u-bordeaux2.fr/caps/(S(vx4vrpye1esyryphjfkjhjc))/recherche.aspx), vous pourrez découvrir un logiciel de codage des professions nommé "CAPS".

Il s'agit d'un outil d'aide à l'identification des codes les plus pertinents pour les professions et les secteurs d'activité :

- les professions selon la nomenclature nationale PCS (éditions de 1994 et 2003) et la nomenclature internationale CIP (édition de 1968) ;
- les secteurs d'activité suivant la

nomenclature nationale NAF (éditions de 1993 mise à jour en 2000 et de 2003) et la nomenclature internationale CITI (version de 1975).

Il permet de coder, entre autres, par la PCS 2003, en saisissant le nom du métier ; la requête se fait par le nom exact et par les synonymes.

Profession : PCS 2003 Codage des professions PCS 2003 (Professions et Catégories Occupées) - Nomenclature Française

Secteur d'activité : CITI Codage des activités CITI 1975 (Classification Internationale Type par Industrie)

Recherche : Mots clés ou code PCS 2003 de la profession : Recherche

Score Résultats : 5

| | | |
|-----|------|---|
| 1,5 | 217c | Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés |
| 1,5 | 552b | Coiffeurs salariés |
| 1 | 224b | Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés |
| 1 | 233b | Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés |
| 1 | 465b | Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés) |
| 1 | 637c | Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels |